

Services disponibles...

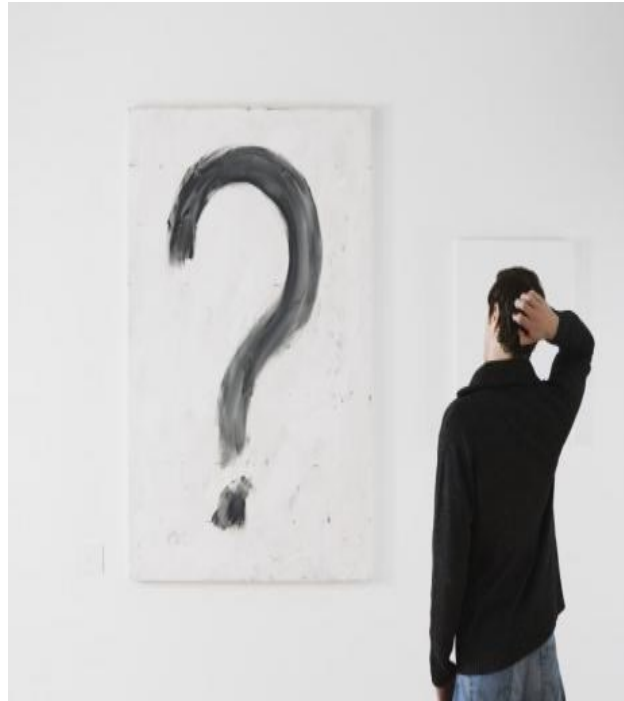
- ◆ Un service de cafétéria est offert aux visiteurs pour le dîner (entre 11 h et 13 h) et le souper (entre 17 h 15 et 18 h 30). Des machines distributrices sont également à votre disposition. Il est cependant interdit de manger à l'unité des soins intensifs ou dans les chambres des usagers.
- ◆ Un salon est réservé pour la famille et les proches des usagers des soins intensifs.
- ◆ Un service de pastorale est offert deux (2) jours par semaine. Vous pouvez laisser un message au poste 302547.

Appareillages...

Plusieurs appareils servent à la bonne surveillance de l'état de santé des usagers. Ils peuvent vous sembler impressionnants et imposants mais sont essentiels.

N'hésitez pas à questionner les membres du personnel sur leur utilité. Ils vous répondront dans la mesure du possible.

**Merci de votre précieuse
collaboration!**



Informations utiles lorsqu'un proche est hospitalisé à l'unité des soins intensifs

**Unité des
soins intensifs**
Octobre 2015

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



Point de service
de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan

Pour qui et pourquoi?

Ce dépliant est offert aux membres de la famille et aux proches d'un usager hospitalisé à l'unité des soins intensifs de l'Hôpital Le Royer, point de service de la Haute-Côte-Nord–Manicouagan.

Il a pour but de vous informer sur le fonctionnement, les règles et les commodités de l'unité, afin de répondre à vos questions et d'uniformiser les pratiques.

Le respect des informations suivantes permet aux usagers de recevoir les meilleurs soins, dans un environnement adapté, en plus de faciliter le travail du personnel.

L'unité des soins intensifs...

L'unité a été créée en 1981 afin d'assurer des soins spécialisés aux usagers de la région.

Le personnel est qualifié pour assurer une surveillance continue des usagers, en plus de prodiguer des soins et traitements adaptés à leur condition de santé.

Périodes de visite

- ◆ Dix (10) minutes au début de chaque heure impaire sur 24 heures :
Ex. : 13 h à 13 h 10
15 h à 15 h 10
- ◆ Cet horaire peut être modifié selon l'état de santé et les besoins de l'usager.
- ◆ Les visites sont autorisées pour les **membres de la famille immédiate** ou toutes autres **personnes significatives**, et ce, **une personne à la fois**.
- ◆ En raison du risque élevé de transmission de maladies et d'infections, **les enfants âgés de 12 ans et moins ainsi que les personnes affaiblies ou contagieuses ne doivent pas venir en visite à l'unité**.
- ◆ Les parents ou une personne significative sont autorisés à demeurer en tout temps au chevet d'un enfant hospitalisé.

ATTENTION : *L'usager admis aux soins intensifs a besoin de repos. Il est essentiel de favoriser sa tranquillité et son bien-être.*

Appels téléphoniques...

Afin de favoriser un meilleur suivi, vous devez choisir une personne responsable des appels téléphoniques. Elle devient l'informateur principal auprès des autres membres de la famille et des proches. Elle peut appeler en tout temps pour s'informer au 418 589-3701, poste 302773.

Lorsque son état de santé le permet, l'usager peut téléphoner, durant la journée.

Effets personnels...

Afin d'éviter la perte d'objets personnels (argent, bijoux, médicaments, etc.), nous demandons de conserver à l'unité que les articles de toilette et autres nécessités.

L'envoi de fleurs est à éviter en raison des odeurs et du peu d'espace disponible dans les chambres.